SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 1er MARS 2021
À 20 H 15 SUR LA PLATE-FORME ZOOM
EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

PRÉSENTS : Mmes Debbie Deslauriers, mairesse
Joëlle Derulle, conseillère
MM. Julien Milot, conseiller
Benoît Pouliot, conseiller
Bruno Gosselin, conseiller

ABSENTS : Nicolas Girard, conseiller
Gilles Godbout, conseiller

Michelle Moisan, directrice générale est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er février 2021
4. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
5. Rapport des membres du conseil et de la mairesse
6. Résolution : Adoption : 598-2021 – Règlement sur le traitement des élus et les frais de kilométrage
7. Résolution : SSI - Demande de subvention : Formation 2021
8. Résolution : SSI - Adoption - Rapport 2020
9. Résolution : Avis de modification tarification - saison estivale 2021-EauSécure
10. Résolution : CPTAQ – Appui à demande de Laurent Lachance
11. Résolution : Abrogation de la résolution 1634-21 et du règlement 599-2021
12. Résolution : Demande de dérogation – Remplacement du dr. Bonefant
13. Résolution : Achat matériel pour mobilier urbain – Pavé Concept et Moulures Yanick Drouin
14. Avis de motion : Adoption du plan et des règlements d'urbanisme 600-2021 à 605-2021
15. Avis de motion et dépôt; Règlements numéro 606 -2021 modifiant le règlements 570-2016 établissement et l'administration des réseaux d'égouts
16. Comptes à payer
17. Correspondance
18. Période de questions
19. Clôture de la séance

---

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 20 h par Madame Debbie Deslauriers, mairesse de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

RÉSOLUTION NO : 1644 -21

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Benoît Pouliot, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

RÉSOLUTION NO : 1645-21

3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1er février 2021

Il est **proposé** par Joëlle Derulle, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er février 2021**,** tel que rédigé.

4. RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.

Ce rapport sera disponible en avril avec celui de mars prochain.

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

La mairesse et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

RÉSOLUTION NO : 1646-21

6. ADOPTION : 598-2021 – RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS ET LES FRAIS DE KILOMÉTRAGE

Il est **proposé** par Joëlle Derulle, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter le règlement 598-2021 – Règlement sur le traitement des élus et les frais de kilométrage.

RÉSOLUTION NO : 1647-21

7. SSI - DEMANDE DE SUBVENTION : FORMATION 2021

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Ile-d'Orléans désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Ile-d'Orléans prévoit la formation de 3 opérateurs d'autopompe de 8 pompiers pour véhicules électriques et hybrides et de 2 pompiers pour Officier non urbain, au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de l'Ile-d'Orléans en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Benoît Pouliot, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de l'Ile-d'Orléans.

RÉSOLUTION NO : 1648-21

8. SSI - ADOPTION - RAPPORT 2020

ATTENDU QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* exige à toute autorité locale ou régionale et chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques d'adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie.

ATTENDU QUE ces accomplissements ont pour effet d'améliorer la sécurité incendie sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le Québec entier avait la même obligation de réaliser un schéma de couverture de risques en incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Bruno Gosselin, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'île-d'Orléans:

- Adopte le rapport du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'île-d'Orléans démontrant les actions réalisées au cours de l'année 2020 en regard des objectifs fixés au Schéma de couverture de risques en incendie adopté en décembre 2019;

- Transmette copie dudit rapport à la Municipalité régionale de comté de l'Ile-d'Orléans.

RÉSOLUTION NO : 1649-21

9. AVIS DE MODIFICATION TARIFICATION - SAISON ESTIVALE 2021- EAUSÉCURE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Laurent a une entente de services avec l'entreprise Eau sécure pour la surveillance de la piscine municipale.

ATTENDU QUE cette entente prévoit que, dans l'éventualité où le contrat se prolonge sur plusieurs années, le taux horaire sera sujet à une hausse au 1er mai de chaque année, laquelle suivra l'augmentation annuelle du salaire minimum en vigueur dans la Ville de Québec et/ou de l'IPC moyen pour l'année de référence précédente.

ATTENDU QUE l'augmentation de salaire minimum de 13,10$ à 13,50$ en mai 2021, ce qui représente une augmentation de 3%.

ATTENDU QU'EauSécure a présenté un avis de modifiant le taux horaire de 21,45$/h à 22,10$/h.

Il est **proposé** par Joëlle Derulle, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver l'avis de modification No. 310007-2021 à l'entente de services avec l'entreprise EauSécure.

RÉSOLUTION NO : 1650-21

10. <u>CPTAQ – APPUI À DEMANDE DE LAURENT LACHANCE</u>

Il est **proposé** par Bruno Gosselin, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'appuyer la demande de M. Laurent Lachance auprès de la CPTAQ de retirer une parcelle de terrain de la zone verte pour utilisation à des fins autres que l'agriculture car cette demande est conforme au schéma d'aménagement de la MRC de l'Île d'Orléans ainsi qu'au plan d'urbanisme et au règlement de zonage de la Municipalité.

RÉSOLUTION NO : 1651-21

11. <u>ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 1634-21 ET DU RÈGLEMENT 599-2021</u>

Il est **proposé** par Julien Milot, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'abroger la résolution 1634-21 et le règlement 599-2021.

RÉSOLUTION NO : 1652-21

12. <u>DEMANDE DE DÉROGATION – REMPLACEMENT DU DR. BONENFANT</u>

ATTENDU QUE le recensement de 2016 dénombrait 7 082 personnes pour la MRC de L'Île-d'Orléans ;

ATTENDU QUE les enfants de 0 à 14 ans et les personnes âgées de 65 ans et plus dénombrés à L'Île-d'Orléans, représentaient respectivement 13,7 % et 26,5 % de la population totale de la MRC, alors qu'au Canada, les proportions d'enfants et de personnes âgées étaient de 16,6 %, 16,9 % ;

ATTENDU QUE le territoire de l'Île d'Orléans s'étend sur 192,8 km^2, que les services de transport collectif et adapté y sont minimaux et que sa population est vieillissante ;

ATTENDU QUE les cliniques médicales à proximité de l'Île d'Orléans sont situées à plus de 10 km de l'entrée de l'Île ;

ATTENDU QUE depuis plus d'un siècle, la population de l'Île d'Orléans a toujours pu compter sur un médecin de famille à temps complet exerçant sur l'Île, autant en clinique qu'en visite à domicile, notamment par le Dr Paul Bonenfant qui pratique depuis près de 40 ans au Centre médical Prévost et offre des services à 3 000 inscrits, dont également les bénéficiaires du Centre Alphonse-Bonenfant et de la résidence Sainte-Famille;

ATTENDU QUE le Dr Jean Proulx exerce au Centre médical Prévost à raison de deux demi-journées par semaine et qu'il prévoit prendre sa retraite dans deux ans ;

ATTENDU QUE le Dr Annie Laroche exerce au Centre médical Prévost à raison de deux journées et demies par semaine ;

ATTENDU QUE le Centre médical Prévost dessert la population de l'Île d'Orléans depuis plus de 40 années et qu'un nombre minimal de médecins de famille réussissait à offrir des services de santé à l'ensemble des citoyens de l'Île qui en faisait la demande ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Île-d'Orléans fait partie du territoire desservi par le Centre intégré universitaire de santé et services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale ;

ATTENDU QUE depuis novembre 2018, la MRC de L'Île-d'Orléans a entrepris des démarches auprès des autorités du CIUSSS de la Capitale-Nationale pour trouver un remplaçant au Dr Paul Bonenfant qui planifie sa retraite en juillet 2021 ;

ATTENDU QUE deux postes ont été alloués en 2021 pour desservir le secteur Orléans (Île d'Orléans, Boischatel, Ange gardien et Ste-Anne-de- Beaupré) et que les besoins pour des médecins de famille sont grands ;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Joëlle Derulle, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents**:**

- de demander au ministre de la Santé et des Services Sociaux, Monsieur Christian Dubé, d'accorder une dérogation spéciale afin de trouver un remplaçant au Dr Paul Bonenfant et permettant la nomination d'un nouveau facturant ou d'un retour de région pour la MRC de L'Île-d'Orléans ;

- d'aviser le CIUSSS de la Capitale-Nationale de cette demande ;

- de transmettre une copie de cette résolution à la députée de Charlevoix – Côte-de-Beaupré, Madame Émilie Foster.

RÉSOLUTION NO : 1653-21

13 : <u>ACHAT MATÉRIEL POUR MOBILIER URBAIN – PAVÉ CONCEPT ET MOULURES YANIK DROUIN</u>

Il est **proposé** par Julien Milot, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à procéder à l'achat de gré à gré de tout le matériel nécessaire pour la fabrication en régie du mobilier urbain pour le quai de Pavé Concept et de Moulures Yanik Drouin pour la somme approximative de 30 000 $ plus taxes et dont les montants réels apparaîtront dans la liste de paiements en avril ou en mai selon les dates de livraison, le tout provenant du budget d'investissement.

14. <u>AVIS DE MOTION : ADOPTION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME 600-2021 À 605-2021</u>

Bruno Gosselin donne avis de motion que les règlements suivants seront adoptés par le conseil municipal :

- 600-2021 Plan d'urbanisme
- 601-2021 Règlement de zonage
- 602-2021 Règlement de lotissement
- 603-2021 Règlement de construction
- 604-2021 Règlement sur les permis et certificats
- 605-2021 Règlement sur les permis et autorisations en forte pente

15. <u>AVIS DE MOTION ET DÉPÔT; RÈGLEMENTS NUMÉRO 606 - 2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENTS 570-2016 ÉTABLISSEMENT ET L'ADMINISTRATION DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS</u>

Julien Milot donne avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 606-2021 modifiant le règlement no. 570-2016 concernant l'établissement et l'administration des réseaux d'égouts.

RÉSOLUTION NO : 1654-21

16. <u>COMPTES À PAYER</u>

Il est **proposé** par Joëlle Derulle, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents que le conseil entérine les salaires versés pour le mois de janvier (**27 817.82**$) et février (**19 584.61**$) et le paiement des comptes pour décembre 2020 **(1 566.13 $)** pour janvier (**15 884.97**$) et février (**253 518.27**) totalisant **318 371.80 $** pour les mois de décembre 2020, janvier et février 2021 et que la mairesse ou le maire

suppléant ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Certificat du secrétaire

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro **1654-21.**

_____
Michelle Moisan
Directrice générale /secrétaire-trésorière

17. CORRESPONDANCE

- Lettre du MTQ en réponse à la résolution concernant la sécurité routière.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse et les conseillers répondent aux questions de l'assistance.

RÉSOLUTION NO : 1655-21

19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Julien Milot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 21 h.

_____	_____
MICHELLE MOISAN	DEBBIE DESLAURIERS
DIRECTRICE GÉNÉRALE /	MAIRESSE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE	

« Je, Debbie Deslauriers, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».